

# L'essentiel 2010 de La Jeunesse au plein air

L'ASSOCIATION DITE « LA JEUNESSE AU PLEIN AIR », CONFÉDÉRATION DES ORGANISATIONS LAÏQUES DE VACANCES ET DE LOISIRS ÉDUCATIFS D'ENFANTS, D'ADOLESCENTS ET DE JEUNES, FONDÉE EN 1938 À PARIS, REGROUPE « DES ORGANISATIONS STATUTAIREMENT ATTACHÉES À LA LAÏCITÉ, À L'EXPANSION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ET AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES ET ORGANISATIONS DE VACANCES ET DE LOISIRS D'ENFANTS, D'ADOLESCENTS ET DE JEUNES... » EXTRAIT DES STATUTS (ARTICLE 1).  
45 ASSOCIATIONS, SYNDICATS, MUTUELLES, COMITÉS D'ENTREPRISES ET LE RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES ÉDUCATRICES SONT FÉDÉRÉS AUJOURD'HUI AU SEIN DE LA JPA. LA JPA REMPLIT UNE MISSION ÉDUCATIVE ET SOCIALE AU SERVICE DE TOUS LES ENFANTS, ADOLESCENTS ET JEUNES. C'EST UNE CONFÉDÉRATION, HISTORIQUEMENT ANCRÉE DANS LE MONDE PÉRI ET EXTRASCOLAIRE.

## Les missions de la Jeunesse au plein air

### LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

L'une des missions prioritaires de La JPA est d'apporter un soutien financier aux familles à revenus modestes, en complément des aides des services publics et sociaux pour l'aide au départ en vacances, en centres de loisirs ou en classes transplantées.

Ces aides regroupent plusieurs opérations différentes :

- La campagne d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité organisée dans les écoles publiques. Elle permet de sensibiliser les enfants aux valeurs de solidarité, en les invitant à collecter des fonds qui sont ensuite reversés sous forme de bourses pour l'aide au départ en « colos » ou en centre de loisirs des enfants issus de familles à faibles revenus.
- Une campagne d'appel à la générosité auprès de donateurs individuels avec notamment la recherche de nouveaux donateurs.

### LES AUTRES MISSIONS SOCIALES

#### DU SIÈGE NATIONAL

Elles regroupent toutes les actions du siège

national en lien avec le départ en vacances collectives des enfants et des jeunes.

Ce sont notamment :

- Des études et des recherches dans le domaine des centres de vacances et de loisirs. En 2010 nous avons notamment publié deux études : l'une sur les conditions d'aménagement des structures d'accueil de vacances pour l'accès aux personnes handicapées, et la seconde sur la perception des vacances collectives par les jeunes eux-mêmes.
- un service assurant une veille juridique et informant les organisateurs sur la réglementation des centres de vacances et de loisirs.
- l'animation du réseau des associations confédérées à La JPA, qui regroupe les grandes fédérations laïques organisatrices de centres de vacances et de loisirs, ainsi que les unions régionales et comités départementaux qui assurent le maillage territorial de La JPA.
- l'animation d'une plateforme de concertation et de mutualisation regroupant les principales organisations nationales de vacances et de loisirs. Cette plateforme permet de définir des positions communes sur des questions concernant le départ en vacances collectives de mineurs.
- Un partenariat avec l'ANCV (Agence nationale pour les chèques vacances),



© Jean Ber

Cela fait maintenant 66 ans qu'existe notre campagne de solidarité et de citoyenneté pour permettre d'attribuer des bourses à des milliers d'enfants et de jeunes pour qu'ils bénéficient de vacances et de loisirs éducatifs.

Cela fait maintenant des dizaines d'années que des militants dévoués de La JPA se battent pour obtenir des collectivités territoriales des aides complémentaires pour que d'autres milliers d'enfants puissent également en bénéficier.

Cela fait des dizaines d'années que les militants de La JPA s'épuisent en explications, en dossiers, en construction de rapports de force, en interventions diverses, en colloques... pour obtenir que le droit aux vacances et aux loisirs éducatifs reconnus dans la convention internationale des droits de l'enfant devienne effectifs et ne reste pas lettre quasi-morte.

Il serait probablement plus utile que les dirigeants successifs de notre pays s'attachent à sa réalisation plutôt que de chercher comment supprimer le défenseur du droit des enfants.

Il serait temps que les différents gouvernants et ceux qui aspirent à le devenir s'engagent réellement pour créer les conditions de sa réalisation.

Un projet de loi a été déposé sur le bureau de l'assemblée nationale en juillet 2009 et il serait temps de le présenter en séance plénière. Il propose d'attribuer selon les conditions de ressources une allocation d'aide au départ (ADV) de 200 €.

Les conditions de la mise en application de ce droit feront partie des revendications de La JPA pour les prochaines élections nationales et notamment pour l'élection présidentielle de 2012.

Il n'est pas acceptable qu'un enfant ou jeune sur 3 soit près de 4 millions d'enfants ou jeunes mineurs sur 12 millions ne bénéficient pas de vacances et de loisirs éducatifs. ■

Jacques HENRARD  
Secrétaire général de La JPA

permettant d'attribuer des aides au départ en classes de découvertes et séjours éducatifs.

### LA GESTION D'ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX.

La JPA gère un important complexe médico-social à Lavaur, dans le Tarn, regroupant 9 établissements répondant à la prise de charge de différentes formes de handicap.

De même le comité départemental du Rhône gère un établissement médico-social.

## LES AUTRES MISSIONS DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Les comités départementaux intégrés au CER, à savoir les comités de l'Aisne (02) et du Nord (59) gèrent eux-mêmes des actions : le dispositif vacances du cœur pour le 59 et la gestion en direct de centres de vacances pour le 02. ■

## Don en confiance

La JPA est agréée par le comité de la charte du don en confiance. Pour que tous les donateurs puissent donner en confiance, le Comité s'assure que les organisations agréées qui en sont membres respectent des règles de bonne pratique dans les quatre domaines suivants :

- Un fonctionnement statutaire et une gestion désintéressée
- Une gestion rigoureuse
- Des actions de communication et de collecte de fonds irréprouchables
- Une véritable transparence financière à l'égard des donateurs

La présence de la marque d'agrément du Comité sur les documents signifie que La JPA s'engage à respecter toutes les obligations de la Charte et qu'elle accepte les contrôles du Comité et se conforme à ses observations. ■

Pour tout renseignement, adressez-vous à La JPA, 21 rue d'Artois 75008 PARIS- tél : 01.44.95.81.20 – mél : lajpa@jpa.asso.fr



## Un complexe médico-social à Lavaur dans le Tarn

Le complexe JPA est composé de neuf établissements accueillant près de 250 adultes en situation de handicap. L'année 2010 a été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle organisation professionnelle, tenant compte de la validation des projets d'établissements en 2009.

Une grande attention a été portée sur l'évolution de la dépendance liée au vieillissement des personnes accueillies. Les neuf

établissements sont en capacité de poursuivre leurs missions au-delà des 60 ans des résidents dans le cadre d'agréments négociés avec les financeurs, Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass), Sécurité sociale et conseil général. ■

## Le partenariat JPA-ANCV

Depuis 2005, La JPA continue activement son partenariat avec l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) et attribue un nombre de plus en plus important d'aides.

La convention entre la JPA et l'ANCV se met en œuvre sur deux axes :

- Une aides aux familles modestes dont les enfants sont en situation de handicap, pour les séjours de vacances collectives ou dont les enfants partent, dans le cadre scolaire, en classe de découvertes (1<sup>er</sup> degré : écoles maternelles, élémentaires et primaires) ou séjour scolaire éducatif (2<sup>nd</sup> degré : collèges et lycées).
- Aides aux familles modestes dont les enfants partent, dans le cadre scolaire, en classe de découvertes (1<sup>er</sup> degré : écoles maternelles, élémentaires et primaires) ou séjour scolaire éducatif (2<sup>nd</sup> degré : collèges et lycées).

Au total en 2010, ce sont 10 956 mineurs qui ont été aidés.

10 278 élèves ont été aidés pour des séjours scolaires.

351 élèves en situation de handicap ont été aidés pour des séjours scolaires.

327 enfants en situation de handicap ont été aidés pour des séjours de vacances. ■

## Développer l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité en lien avec la campagne de solidarité.

La campagne de solidarité et de citoyenneté de La JPA n'est pas qu'une collecte de fonds en faveur des vacances et des loisirs des enfants. C'est aussi une action d'éducation à laquelle il faut associer le plus grand nombre d'acteurs. Comme marque de lien fort avec l'Éducation nationale, le lancement national officiel s'est effectué dans les locaux du ministère le 20 janvier 2010. Le lancement a été porté par les écoliers de l'école du faubourg Saint-Denis de Paris et les collégiens de Jules Verne de Montluçon

dans l'Allier. Ces jeunes ont participé avec leurs enseignants à des actions de solidarité dont ils ont témoigné sur place. Le temps fort de l'après-midi a été marqué par la présence de Michel Desjoyeaux, un des trois parrains navigateurs qui ont accepté depuis deux ans de soutenir la campagne de La JPA. Avec simplicité et gentillesse, ce compétiteur de haut niveau est venu au ministère soutenir notre action.

Dans les départements, pour accompagner le lancement, les comités ont disposé d'un diaporama de présentation de la campagne, ainsi que d'un dossier de presse. Les enseignants ont été destinataires d'un document adapté, un livret de seize pages. Il reprenait l'ensemble des actions portées par La JPA auprès des établissements : les fiches pratiques pour la mise en œuvre de la campagne dans la classe, les aides JPA-ANCV pour les classes de découvertes et les séjours éducatifs ainsi que le numéro Spécial Enseignant 2009, hors série de la revue Loisirs Education. L'affiche annuelle est détachable, encartée au milieu du livret.

Les deux opérations éducatives, « BD Tchôlidiaire » et « MégaZinfos Tchôlidiaires » en partenariat avec les éditions Glénat, trouvent aussi leur place dans le livret. Sur le temps d'école ou lors d'actions de soutien scolaire, ces opérations proposent des activités pédagogiques pour tous les établissements scolaires : travailler sur l'expression écrite autour de la BD pour la première et l'éducation aux médias pour la seconde. Ces pratiques contribuent aux activités d'apprentissage. ■

## Organisation de La JPA

La confédération JPA regroupe au plan national 45 organisations (organismes de centres de vacances et de loisirs, syndicats enseignants, mutuelles, comités d'entreprise, associations de jeunes et le réseau français de villes éducatrices) qui ont à cœur de promouvoir le départ en vacances collectives des enfants et des jeunes. 94 comités départementaux et 13 unions régionales sont présentes sur le territoire national métropolitain et dans les DOM-TOM. Les comités départementaux relaient et assurent la promotion de la campagne d'éducation à la citoyenneté et de solidarité dans les écoles publiques de leur département. Dans chaque comité, le conseil d'administration décide de l'attribution des bourses vacances, sur proposition d'une commission. ■

# Données significatives des comptes 2010 de La JPA

## Données significatives des comptes 2010 de La JPA

Le périmètre comptable du CER correspond au périmètre de l'agrément du comité de la charte « don en confiance ». Il intègre les comptes du siège national, de la campagne de solidarité, du complexe médico-social de Lavour et des trois comités départementaux ayant la plus importante activité : l'Aisne, le Nord et le Pas-de-calais.

Les subventions représentent 82,35% des ressources de La JPA.

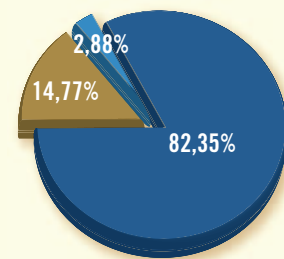
La part la plus importante provient des financements publics liés au complexe médico-social de Lavour. La JPA perçoit également une subvention du ministère de l'Éducation Nationale pour l'organisation de la campagne d'éducation à la solidarité dans les écoles, en complément de la collecte.

90,83% des dépenses de La JPA sont consacrées aux missions sociales.

L'excédent de ressources représente 2,10% du total des charges.

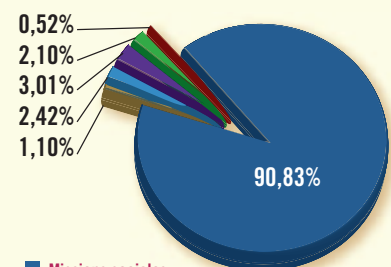
Les frais de recherche de fonds représente 3,01% des charges.

### Origine des ressources de La JPA



■ Subventions et autres concours publics  
■ Autres produits  
■ Ressources collectées auprès du public

### Les charges de La JPA

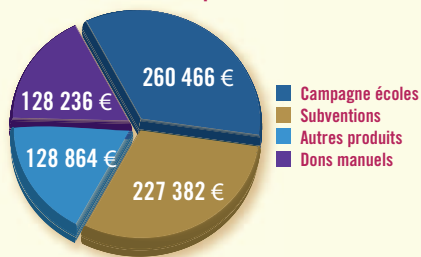


■ Missions sociales  
■ Frais de fonctionnement  
■ Frais de recherche de fonds  
■ Excédent  
■ Engagements à réaliser sur ressources affectées  
■ Dotations aux provisions

## Compte d'emploi des ressources de La JPA en 2010 (ce qui figure en bleu foncé concerne uniquement la campagne de solidarité)

EMPLOIS	Compte de résultat consolidé	Affectation des ressources collectées auprès du public	RESSOURCES	Compte de résultat consolidé	Suivi des ressources collectées auprès du public
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		1 813 679
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>23 493 243</b>	<b>411 847</b>	<b>1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>	<b>744 948</b>	<b>744 948</b>
1.1 - Campagne de solidarité	411 847	411 847	1.1 - Dons et legs collectés	388 702	388 702
1.2 - Autres missions sociales siège	2 889 000		1.2 - Autres produits liés à l'appel à la générosité publique	356 246	356 246
1.3 - Établissements médico-sociaux	18 167 526				
1.4 - Établissements des comités départementaux	2 024 870				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>779 562</b>	<b>334 798</b>	<b>2 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>21 298 956</b>	
			2.1 - Subventions siège	2 773 319	
			2.2 - Subventions Établissements spécialisés	17 204 532	
			2.3 - Subventions comités départementaux	1 321 105	
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>627 807</b>		<b>3 - AUTRES PRODUITS</b>	<b>3 208 422</b>	
<b>TOTAL DES EMPLOIS DES RESSOURCES COLLECTÉES</b>		<b>746 645</b>			
<b>I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat</b>	<b>24 900 613</b>		<b>I - Total des ressources de l'exercice inscrits au compte de résultat</b>	<b>25 252 325</b>	
<b>II - Dotations aux provisions</b>	<b>285 572</b>		<b>II - Reprises de provisions</b>	<b>474 369</b>	
<b>III - Engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	<b>134 457</b>		<b>III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs</b>	<b>138 182</b>	
			<b>IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public</b>		<b>201 101</b>
			Dotation fonds dédiés exercices antérieurs (reclassement fonds associatifs)		
<b>V - Excédent de ressources de l'exercice</b>	<b>544 236</b>		<b>V - Insuffisance de ressources de l'exercice</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>25 864 877</b>		<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>25 864 877</b>	
<b>VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>746 645</b>	<b>VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>746 645</b>
			Soldes des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		2 014 780

## Origine des ressources collectées auprès du public



## Les ressources collectées auprès du public

Nous enregistrons au chapitre ressources collectées des subventions pour un montant de 227,382 €.

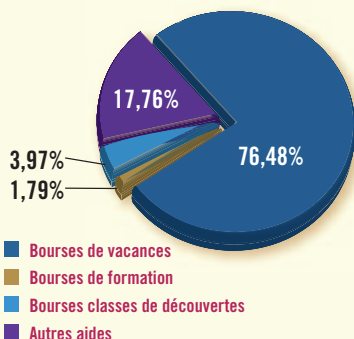
Ce montant correspond à des financements publics accordés par le Ministère de l'Education Nationale notamment pour mettre en œuvre dans les écoles la campagne d'éducation à la citoyenneté et de solidarité.

Cette campagne a certes vocation à récolter des fonds mais également à mettre en place au sein des écoles des actions de sensibilisation et d'éducation à la solidarité et à la citoyenneté.

Les ressources collectées auprès du public couvrent plus de 99 % des emplois de l'exercice.

La différence soit 1.697 € est reprise sur les fonds dédiés de la collecte.

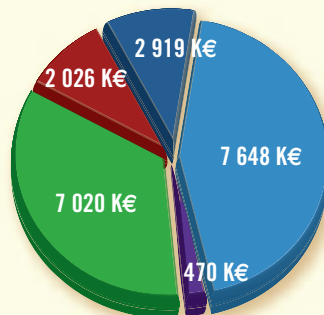
## Répartition des aides attribuées



## Évolution des fonds dédiés

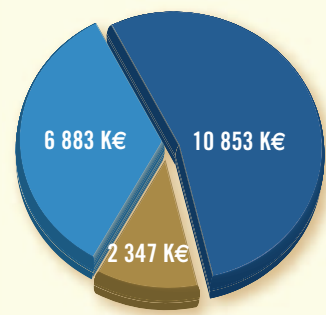
Les fonds dédiés à la campagne de solidarité de La JPA augmentent de 201.101 € à 202.798 € proviennent d'une dotation

## Bilan passif : 20 083 K€



■ Passif d'exploitation  
■ Fonds dédiés  
■ Provisions et emprunts  
■ Résultat d'exercice  
■ Fonds associatifs et réserves

## Bilan actif : 20 083 K€



■ Actif immobilisé  
■ Actif d'exploitation  
■ Disponibilités

reprise sur les fonds propres de La JPA.

Au 31 décembre 2010, le montant total des fonds dédiés disponibles pour financer la campagne de solidarité est de 2.014.780 €

## Les frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds s'élèvent à 334.798 €, et se décomposent de la manière suivante :

- 136.278 € de frais de conception et d'expédition des documents support à la campagne d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité dans les écoles
- 184.275 € de frais de personnel ; ces frais de personnel sont à mettre en correspondance avec la subvention du ministère de l'Education nationale pour l'organisation de la campagne de solidarité et de citoyenneté.
- 14.244 € de charges exceptionnelles.

## Le bilan de La JPA

Le bilan est un état de synthèse qui permet de décrire la situation patrimoniale de La JPA à la fin de l'exercice.

L'analyse ci-dessous porte sur le siège national de La JPA, le complexe médico-social de Lavaur et les comptes de la campagne de solidarité.

Le montant total du bilan est de 20.083 K€.

Le complexe médico-social de Lavaur représente 75% du total du bilan,

Le siège national 20% et les comptes campagne 5%.

Le résultat de l'exercice est de 469.959 € dont 724.123 € pour le complexe de

Lavaur. Ce résultat est dû notamment à des dotations exceptionnelles liées à des reprises de déficits sur exercices antérieurs. Le montant des fonds dédiés correspondent aux fonds affectés à la campagne de solidarité ; ils résultent notamment d'une affectation des fonds propres de la JPA aux actions de solidarité.

L'actif immobilisé représente 54% du bilan.

96% de l'actif immobilisé correspond aux constructions du complexe médico-social de Lavaur.

Le fonds de roulement de La JPA est de 4.285 K€. Il permet de faire face aux besoins de trésorerie de La JPA, dû au délai de versement des subventions des pouvoirs publics.

Cette situation assure la pérennité de la gestion de La JPA. ■

## Fonds de roulement de La JPA

